

Section 18

Terre et planètes telluriques :
structure, histoire, modèles

Motion à propos de l'affichage par ordre de mérite des candidates et des candidats admissibles sur le site des concours CNRS

Suite à la décision de Monsieur Antoine Petit (président-directeur général du CNRS) de réduire l'affichage de l'admissibilité sur le site officiel des concours CNRS à une liste par ordre alphabétique, la Section 18 réaffirme son attachement à la publication du classement du jury d'admissibilité par ordre de mérite scientifique tel qu'il figure sur le procès-verbal signé par les membres du jury d'admissibilité, tel que mentionné dans le guide du candidat et de la candidate 2021, et conformément au Décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 (Article 21 modifié par Décret n°2017- 852 du 6 mai 2017 - art.3).

La Section 18 réaffirme son attachement à la transparence vis-à-vis des candidates et candidats et de la communauté avec une diffusion fidèle de ses conclusions, résultat d'un travail collégial d'évaluation et de sélection. Elle conteste le bien-fondé de ladite décision de réduire l'affichage, qui est apparue quelques jours avant les auditions et au cours du concours débuté formellement le 1er février 2021. La Section 18 déplore l'absence de communication avec les présidentes et présidents de jurys et les jurys pour cette décision importante de la direction du CNRS.

Philippe CARDIN
Président de la Section 18

Motion adoptée le 2 avril 2021 à l'unanimité
21 votants : 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS,
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS,
- M. Nicolas ARNAUD, directeur de l'INSU,
- M. Stéphane GUILLOT, directeur adjoint scientifique, Section 18, INSU,
- Mme Dorothee BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique du CNRS,
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'Institut du CNRS,
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Sections et CID du Comité national.